



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/310/Corr.1

S/17186/Corr.1

17 mai 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Points 72, 73, 132, 133 et 138

de la liste préliminaire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SECURITE INTERNATIONALE

APPLICATION DES DISPOSITIONS DE

SECURITE COLLECTIVE DE LA CHARTE

DES NATIONS UNIES POUR LE MAINTIEN DE

LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON

VOISINAGE ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

ENTRE ETATS

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR L'ELABORATION

D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LE

RECRUTEMENT, L'UTILISATION, LE FINANCEMENT

ET L'INSTRUCTION DE MERCENAIRES

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 13 mai 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Rectificatif

La correction suivante a été demandée par la Mission permanente de
l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies :

Page 2, deuxième paragraphe

Le paragraphe doit se lire comme suit :

"On a appris de source sûre que 12 Afghans et 12 militaires soviétiques
avaient été kidnappés récemment par les contre-révolutionnaires afghans appartenant
à la bande de Rabani qui avaient été envoyés du Pakistan, et qu'ils avaient été
emprisonnés dans un camp militaire situé à Badahbire, près de Peshawar, qui est
placé sous le contrôle direct des autorités gouvernementales pakistanaises."

* A/40/50/Rev.1.